



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 3 mai 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois et le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, MM. Thierry MESNIL, Daniel KOCH, Francis GATEAU, Philippe LANCIA, Mme Céline ABED-MARCILLET

Absente excusée :

Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTI

Absente :

Mme Denise SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- ✓ Aide financière suite incendie logement I. REITER
- ✓ Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 3 avril 2023.

Délibération n° 2023/0006

Aide financière suite incendie logement I. REITER

M. le Président rappelle que, lundi 17 avril dernier, un incendie a ravagé une maison communale, lors de ce sinistre, la famille a tout perdu.

M. le Président expose la situation de la famille, à savoir les actions mises en place pour l'aider à se reloger. Il invite le conseil d'administration à délibérer sur une aide éventuelle.

Le conseil d'administration, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 500 €. Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire de la famille.
- **DÉCIDE** de prendre en charge la 1^{ère} nuit d'hôtel pour cette famille, la nuit du 17 avril 2023 au BB Hôtel.

Le conseil d'administration précise que ce versement fait l'objet d'une première aide et s'il faut, en cours d'année, apporter une aide supplémentaire à la famille, le CCAS se réunira de nouveau pour statuer sur une deuxième aide.


Questions diverses

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Francis GATEAU, qui représente l'UDAF de Côte d'Or pour la représentation des familles au sein du CCAS de notre commune.

M. le Président effectue un tour de table où chacun se présente, M. Francis GATEAU expose les missions de l'UDAF au sein du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.



Le Président,
Jérôme FOL.

